



REGIE ELECTRIQUE DE SAINTE – FOY- TARENITAISE

DEMANDE DE BRANCHEMENT INDIVIDUEL NEUF OU MODIFICATION

NOM : Prénoms :

Date de naissance du demandeur.....

Adresse payeur

.....
.....

Tél : Mail :

SOLLICITE :

**UN BRANCHEMENT NEUF (1)
UNE MODIFICATION DE BRANCHEMENT
UN BRANCHEMENT PROVISoire (2)**

De son alimentation électrique de l'abonnement correspondant :

Référence facture (Pour modification de branchement).....

Numéro de compteur (Pour modification branchement)

Lieu dit :

App n° Résidence :

PUISSANCE DEMANDEE :

3 Kva 6 Kva 9 Kva 12 Kva 15 Kva 18 Kva 24 Kva 30 Kva 36 Kva

simple tarif

double tarif

domestique

professionnel

Fait à Le

Signature :

(1) rayer la mention inutile (2) remplir la Décharge Brt provisoire

NOTA : Conformément au décret n° 721120 du 14 septembre 1972, publié au Journal Officiel le 20 décembre 1972, avec mise en application le 1er janvier 1974, l'installation intérieure doit remplir les normes de Conformité en vigueur. La mise sous tension de l'installation se fera contre remise d'une attestation délivrée par le CONSUEL.

La puissance des installations étant limitée selon le code utilisé, la pose d'un disjoncteur est obligatoire.